



COMITE SYNDICAL DU 19 NOVEMBRE 2024 à SAINT-JEAN-DE-DAYE

Secrétaire de séance : Thierry LETOUZÉ

DÉLIBÉRATION

CS 2024/87 Pôle « Aménagement, développement & cadre de vie » - Domaines de compétences par thèmes – Agence d'urbanisme et de développement du Cotentin, sollicitation pour adhésion - Échanges et positionnement sur une potentielle adhésion en tant que membre actif et intéressé à l'Agence d'Urbanisme et de Développement du Cotentin, initiée par la Communauté d'Agglomération du Cotentin, la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin et la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est réuni le 19 novembre 2024 à Saint-Jean-de-Daye, sous la présidence de Benoît FIDELIN.

L'invitation, l'ordre du jour et les documents annexes à la convocation ont été transmis par mail via un lien de téléchargement le 7 novembre 2024 conformément à l'article 9 de la loi n° 2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019.

ÉTAIENT PRÉSENTS

avec voix délibérative

Pour la Région

Pascal **MARIE** (*pouvoirs de Valérie LAISNEY et Antoine JEAN*), Pierre **VOGT**

Pour les conseillers départementaux

Hedwige **COLLETTE** (*pouvoirs de Christèle CASTELEIN et Jean MORIN*), Benoît **FIDELIN**, Maryse **LE GOFF** (*pouvoirs de Martine LEMOINE et Hervé MARIE*), Thierry **LETOUZÉ**, Patrick **THOMINES** (*pouvoir de Patricia GADY-DUQUESNE*)

Pour les Communautés de Communes

Anne **HÉBERT** (CC Côte Ouest Centre Manche – *pouvoir de Jean-Pierre GUEGAN*)

Pour les communes

Jean-Michel **GREEN** (Isigny-sur-Mer), Jean-Claude **HAIZE** (Carentan-les-Marais), Marie-Agnès **HÉROUT** (Carentan-les-Marais), Laurent **HUET** (Saint-Sauveur-Villages), Yves **HUET** (Gonfreville), Joël **LERECULEY** (Graignes-Mesnil Angot), Sylvain **LEREDDE** (Rampan), Jocelyne **LEVAVASSEUR** (Fresville), Aurélien **MARION** (Appeville), Michel **MAUDUIT** (Isigny-sur-Mer), Christopher **MOREAU** (Saint-Germain-du-Pert), Françoise **PHILIPPE** (Catteville), Jean-Marie **POULAIN** (Montsenelle – *pouvoir de Yanne MOUCHEL*), Gérard **TAPIN** (Marchésieux – *pouvoir de Bertrand LECONTE*), Gérard **VOIDYE** (Carentan-les-Marais)

avec voix consultative

Valérie **BALAGUER** (Conseil départemental de la Manche), Fabien **LESCALIER** (commune de Saint-Jean-de-Daye), Olivier **CATTIAUX** (DDTM de la Manche), Jean-Claude **LECOMTE** (commune de Saint-Jean-de-Daye), Marc **LECOUSTEY** (Chambre d'Agriculture de la Manche)

ÉTAIENT EXCUSÉS

Pour la Région

Angélique **FERREIRA**, Antoine **JEAN**, Valérie **LAISNEY**, Vanessa **LANCELOT**, Sylvain **LETOUZÉ**, Florence **MAZIER**, Cédic **NOUVELOT**, Marianne **ROZET**

Pour les conseillers départementaux

Christèle **CASTELEIN**, Patricia **GADY-DUQUESNE**, Hervé **MARIE**, Martine **LEMOINE**, Jean **MORIN**



MARAI DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Pour les Communautés de Communes

Jean-Claude **COLOMBEL** (CC de la Baie du Cotentin), Mireille **DUFOUR** (CC Isigny Omaha Intercom), Aurélie **GIGAN** (CC Coutances Mer et Bocage), Jean-Pierre **GUEGAN** (Communauté d'Agglomération Saint-Lô), Catherine **KERVADEC** (CC de la Baie du Cotentin), Jean-René **LECHÂTREUX** (Communauté d'Agglomération du Cotentin), Thierry **LAISNEY** (CC Côte Ouest Centre Manche)

Pour les communes

Pierre **AUBRIL** (Sainte-Mère-Eglise), Simone **EURAS** (Neufmesnil), Christophe **FOSSEY** (Doville), Samuel **HARDY** (La Meauffe), Dominique **JEANNE** (Néhou), Jean-Louis **LECAPLAIN** (Grandcamp-Maisy – *voix consultative*), Bertrand **LECONTE** (Sainte-Marie-du-Mont), Jean-Pierre **LHONNEUR** (Carentan-les-Marais), Stéphanie **MAUBÉ** (Lessay), Marinette **MIGAULT** (Rauville-la-Place), Yann **MOUCHEL** (Varenguebec), Florent **SILIERES** (Terre-et-Marais), Marianne **TAP** (Hémevez – *voix consultative*), Valérie **TORTEL** (Gorges), Céline **VAQUEZ** (Le Désert)

Pour les membres consultatifs

Sylvain **VEDEL** (DRAAF de Normandie), Julien **MINICONI** (sous-préfet de Coutances), Adrien **ALLARD** (sous-préfet de Bayeux)

Équipe administrative et technique du Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin

Denis **LETAN**, Agnès **ORANGE**, Nicolas **FILLOL**, Arnaud **FEREY**

Nombre de votants : 23 membres + 10 pouvoirs

Soit un quorum de 33 membres sur 58

CS 2024/87 Pôle « Aménagement, développement & cadre de vie » - Domaines de compétences par thèmes – Agence d'urbanisme et de développement du Cotentin, sollicitation pour adhésion - Échanges et positionnement sur une potentielle adhésion en tant que membre actif et intéressé à l'Agence d'Urbanisme et de Développement du Cotentin, initiée par la Communauté d'Agglomération du Cotentin, la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin et la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche

Contexte

Les trois EPCI ont saisi, le 22 février 2023, le Ministre en charge de l'Aménagement et le Président de la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU), pour créer une agence d'urbanisme dans le Cotentin. Les collectivités et partenaires du département de la Manche ont été associés aux réflexions et sont sollicités pour participer à cette agence, selon leurs attentes et leurs besoins. L'agence resterait centrée sur les trois EPCI, mais pourrait élargir ses interventions à d'autres EPCI, SCOTs, PNR...

Les premiers ciblage seraient les suivants :

Une coordination des différents projets et des intervenants externes.

L'impulsion de projets notamment économiques.

Le renforcement de la voix du Cotentin dans l'espace régional et son positionnement.

Une agence d'ingénierie mutualisée répond au besoin des trois EPCI, pour le développement coordonné du Cotentin tels que leurs trois présidents le souhaitent.

Les travaux d'une telle agence pourraient être centrés sur le fait d'assurer un appui au développement de ces territoires, dans les domaines de l'aménagement, de l'environnement et de l'économie. L'agence serait de développement et d'urbanisme.

Les trois EPCI en seraient, avec l'État, les membres initiateurs.

Selon la mission, les territoires gagneraient à une prise en compte des enjeux, projets et programmes qui les concernent à des échelles plus larges.



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Quels acteurs et enjeux pour des missions d'agence d'échelle dépassant les 3 EPCI ?

Une agence qui associerait différents partenaires (collectivités, structures de droits privés) avec un fonctionnement en trois cercles, autour de missions organisées en mode projet.

3 cercles sont envisagés, selon les sujets :

- 1/ impliqué et portage politique,
- 2/ participant intéressé,
- 3/ information en AG.

Et trois types de membres :

1. **Membres initiateurs** : ce sont les trois EPCI et l'État, dont les besoins sont au cœur du dispositif.
2. **Membres actifs** : autres membres de statut public, par exemple des EPCI, SCOTs, PNR, PETR, Région, Département, Villes, Pôle métropolitain, Chambres consulaires, Port, Université...
3. **Membres associés** : membres de droit privé, par exemple EDF, Orano, Naval Group, CMN, SEM et EPL, office(s) de tourisme, associations environnementales, ou d'économie sociale et solidaire, ou autres...

Concernant le Pnr

La mission propose un positionnement dans le cercle 2, en tant que membre actif :

- les collectivités Région et Département sur des missions de prise en compte réciproque des politiques publiques et des projets selon les compétences à mettre en œuvre, élaboration du SRADDET, etc...
- les SCOTs, PNR, PETR, Pôle métropolitain Ouest-Normand et EPCI, en lien avec des problématiques communes de territoire et qui le souhaitent,
- les communes-centres spécialement impliquées dans les projets/missions de l'agence,
- les chambres consulaires et établissements publics qui le souhaitent tels EPF, Port, Université, Agence de l'Eau, ADEME, ... sur des missions d'observation, de coordination ou d'émergence de projets.

Ces membres pourraient être impliqués dans plusieurs sujets traités par l'agence :

Pour chacun :

- un niveau d'intérêt variable dans chacune des missions de l'agence (cercles),
- un positionnement dans la gouvernance variable (nombre de représentants),
- un niveau de financement correspondant à leur intérêt aux travaux.

Analyse et proposition de positionnement

L'agence couvrirait les trois quarts du territoire du Parc. Les sujets traités relèvent des compétences des EPCI et des SCOTs et portent essentiellement sur des engagements pris par les collectivités dans la charte. Le Parc pourrait apporter des contributions en terme de connaissance du territoire et s'inscrire dans des formes de collaboration selon les sujets traités.

Le Pnr étant financé par les différentes collectivités sollicitées pour adhérer à cette agence, il ne paraît pas pertinent et envisageable de participer financièrement au fonctionnement de celle-ci.

Le Comité syndical après en avoir délibéré :

- **CONFIRME** l'intérêt porté par le Pnr à la création de cette agence.
- **PROPOSE** un « statut de membre partenaire », sans voix décisionnelle et sans cotisation, pour participer aux travaux de l'agence en apportant des connaissances et en collaborant sur des sujets communs (recomposition spatiale, changement climatique...).
- **AUTORISE** le président à signer tous les documents y afférents.

ADOPTÉ à l'unanimité